



Comité Central d'Action Sociale du 4 DECEMBRE 2012 Compte-rendu CFDT

UFETAM/ CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.cfdt-ufetam.org

Pour l'administration : Ronald Davies, DRH Adjoint, Dominique Varagne, Chef PSPP2, Guy Robin, Adjoint de Mme VARAGNE.

Les représentants CFDT : Isabelle Gillet, Evelyne Poree, Pascal Blandel, Claude Guillet, Eric Tavernier.
CGT-FSU, FO, UNSA, FNASCE, CGCV.

La CFDT a fait une déclaration, jointe au présent compte-rendu.

Réponses de l'administration

M. DAVIES confirme le soutien de l'administration envers l'action sociale et le patrimoine social. Sur ce point, une circulaire est en préparation pour rappeler aux services de revoir les conventions afin qu'elles soient aux normes, conformément au rapport de la Cour des Comptes.

La CFDT dit que cela ne suffit pas, il faut que le SG intervienne auprès des Préfets qui bradent ce patrimoine (en particulier sur le littoral). Il faut mettre fin aux dysfonctionnements.

Sur l'avenir des CLAS, le DRH adjoint indique que le modèle de notre ministère est original et qu'il faut le faire comprendre aux autres ministères, en tenant compte de la réalité des structures. Malgré tout, il nous assure qu'il n'y a pas pour le moment de projet interministériel pour transformer les CLAS, ni de projet de CLAS inter-départementaux.

Il est rappelé la grande difficulté de travail pour bon nombre de Présidents de CLAS. Ils manquent de plus en plus de moyens, notamment financiers, et les effectifs sont en baisse. Aucune directive ne précise les orientations ministérielles. Le ministère comptait 110 000 agents en 2005, il en reste 55000 en 2012.

Comme annoncé aux journées nationales les présidents de CLAS (6) transférés au futur Établissement Public Administratif (EPA) VNF au 01 janvier 2013 seront reçus par PSPP2 le 14 décembre 2012. Six Présidents de CLAS sont concernés. La réunion portera également sur l'avenir de l'action sociale des personnels transférés. M. DAVIES annonce qu'un comité de suivi spécifique sur l'action sociale des personnels du futur CEREMA sera mis en place.

A cet instant la délégation FO quitte la séance (nous n'avons pas bien compris pourquoi).

La parole est donnée à la Conseillère Sociale Technique Nationale sur la situation d'une présidente de CLAS. Elle indique que sa situation est prise en charge localement par l'

Assistante Sociale, en lien avec le médecin de prévention.

La CFDT rappelle que tout employeur est responsable de la santé et des conditions de travail de ses agents. Elle interpelle l'administration sur l'attitude du chef de service de la DDT concernée.

Point 1 - Approbation du PV de la séance du 25 septembre 2102

Le procès-verbal du 25 septembre est approuvé.

Point 2 - Bilan des rencontres des Présidents de Clas

Le bilan des journées nationales des présidents de CLAS des 26 et 27 novembre est très positif, tant sur l'organisation, la présence de nombreux Présidents de CLAS, la richesse des débats, le sérieux des travaux en ateliers de travail.

Les organisations syndicales demandent quelles seront les suites données à ces journées, notamment sur la restitution des groupes de travail. Quelle mise en applications quelles méthodes propose l'administration? Trop peu de temps a été consacré aux rencontres avec les Présidents des DOM. Une seule demi-journée reste insuffisante et pourtant de nombreuses difficultés sont recensées dans ces CLAS.

M. Davies et Mme VARAGNE répondent que les restitutions de ces journées serviront de base à l'élaboration d'une instruction à destination des chefs de service, visant à améliorer l'existant, et non à le remettre en cause. Ils proposent de mettre en place un groupe de travail le plus rapidement possible pour y travailler, et se donnent comme objectif de proposer un projet pour la fin du 1er semestre.

L'administration nous annonce 2 circulaires :

- la première purement budgétaire, signée la veille par la DRH remise en séance., Cette circulaire précise qui perçoit quoi en fonction de son affectation (voir sur le site de l'UFETAM). Mme VARAGNE précise que cette photographie sera réactualisée en fonction des évolutions. Cette circulaire est en ligne sur le site du ministère.
- La deuxième circulaire est celle qui doit être produite par le groupe de travail évoqué plus haut. La première réunion est fixée au 22 janvier.

Sur l'action sociale interministérielle : une circulaire fonction publique sur les moyens syndicaux est en cours de réécriture. Elle doit paraître en février 2013, mais M. DAVES indique qu'elle ne devrait pas impacter l'action sociale. La Ministre de la Fonction Publique sera présente au Comité Interministériel d'Action Sociale du 18 décembre et devrait faire des annonces.

Point 3 - Budget de l'action sociale (bilan 2012 et prévisions 2013)

La consommation des crédits 2012 est de 78 % au 31 octobre, dont 80 % concerne la restauration. Elle est en augmentation par rapport à 2011 sur le Titre 2 (prestations). Perspectives 2013.

M. DAVIES indique que les crédits sont inscrits dans le Bleu Budgétaire (moyens alloués au politiques publiques). L'enveloppe 2013 est de 20,7 Millions en engagement et en paiement, ce qui représente une baisse de 4,2 %. Les crédits destinés aux agents transférés à VNF y sont inclus (540 000 €). Un amendement est prévu au budget. Il indique que dans les autres ministères, la baisse est de 7 % en moyenne, et qu'il faut tenir

compte des baisse d'ETP (*commentaire CFDT : il serait intéressant pour apprécier cette moyenne d'avoir les budgets par ministère*).

La mise en réserve des crédits imposée par Bercy s'élève à 8 % pour 2013 (ce qui correspond à 1,66 millions). L'exonération de cette mesure a été demandée et obtenue.

4 - Bilan d'activité du CGCV et de la FNASCE

CGCV (Comité de gestion des Centres de vacances)

Stéphane SUTEAU présente le report d'activité. Tous les renseignements figure sur le site du CGCV : <http://www.cgcv.org/> Le taux de fréquentation 2012 est de 95 % (plus de 4000 enfants sur l'année).

L'harmonisation de la PIM (prestation interministérielle) pour séjours d'enfants servie aux agents a revalorisé les quotients favorisant plus les familles à revenus moyens et élevés (dénoncée par l'ensemble des OS et des associations). Le CGCV a instauré un 8° quotient (ci-joint le comparatif 2011-2012 et la projection sur 2013). Pour le CGCV, il s'agit prioritairement de défendre l'accès de tous à des vacances collectives de qualité. C'est dans cet esprit que le CGCV appliquera le barème harmonisé. Il permettra de redistribuer intégralement le produit de ce barème et favorisera également la prise en charge des dépenses affectant les activités du Comité.

Le CGCV est également victime des nombreuses réformes touchant le ministère. L'enveloppe attribuée au CGCV est insuffisante pour faire face aux besoins (250 000 € pour les travaux dans les centres pour 2012-2013). D'autre part, le nouveau contrat éducatif (rendu obligatoire par la Cour de Justice de l'Union Européenne en 2011) a des conséquences sur l'organisation des séjours (temps de travail et temps de repos).

La CGT dit que le rôle des correspondants est devenu inexistant et demande des informations sur la sélection lors des inscriptions. Stéphane SUTEAU répond que le CGCV la cause de cette carence est la baisse des moyens qui ne permettent plus de réunir les correspondants, lorsqu'ils existent. Il dénonce l'attitude de certaines DREAL qui refusent de lettre à disposition d'accompagnateurs pour les voyages. Sur les inscriptions, deux brochures sont envoyées dans tous les services (baisse des crédits), en complément du site internet où les inscriptions se font en ligne (l'information est adressée directement aux agents).

Le travail du CGCV et son professionnalisme est salué par le CCAS.

FNASCE

Joëlle GAU présente le bilan d'activité qui a été remis en séance. Il peut être consulté sur le site de la FNASCE : <http://www.fnasce.org/>

Des séjours gratuits pour les enfants et retraités sont organisés par la FNASCE en collaboration avec les Assistant(e)s de Service Social. La date butoir pour faire remonter les demandes figure sur le site de la FNASCE.

Certaines ASCE ont contracté des prêts pour entretenir le patrimoine sociale de l'État. Joëlle GAU indique qu'il faut également recenser les besoins des associations locales en matière de centres de loisirs. Elle demande également une réunion sur le sujet. Ce projet figure dans les objectifs de la commission n° 4 (Actions collectives). Joëlle GAU rappelle que l'objectif de la FNASCE est de préserver les séjours familiaux à coût réduit.

Arbre de Noël : une enquête sur son organisation a été lancé par la FNASCE pour l'année 2011. 115 arbres de Noël ont été organisés, certains mutualisés sur plusieurs services en collaboration avec le Président de CLAS qui en est le maître d'ouvrage délégué et le maître d'œuvre (cf. instruction ministérielle du 6 mai 2011). La moyenne de la dépense

pour son organisation est de 46 € par enfant, ce qui est supérieur à la subvention accordée par le ministère. Dans certains services, l'administration complète, dans d'autres ce sont les ASCE, l'ASMA, ou d'autres associations.

Joëlle GAU pointe le problème que pose la date de délégation des crédits. Malgré les demandes de versement en juillet, les délégations de crédits n'arrivent qu'en fin de gestion budgétaire, ce oblige souvent les ASCE à avancer les frais d'organisation.

Véronique ROUSSIN (CST) indique qu'elle travaille sur une circulaire portant sur les relations avec les partenaires associatifs. Annie SOUTON, Conseillère Technique Territorial, propose de se mettre autour d'une table pour savoir ce que le service social peut apporter dans ce domaine. L'ensemble des partenaires étant d'accord sur cette proposition, une date de réunion sera fixée.

5 – Information sur l'emploi des travailleurs handicapés

Véronique ROUSSIN, Conseillère Technique Nationale du Service Sociale, expert, indique que la correspondante ministérielle handicap est Mme Juliette FLEURY. Elle rappelle qu'un audit sur la politique du ministère en direction des agents handicapés a été demandé au CGEDD (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable), et que son rapport a été rendu en avril 2012. Il peut être consulté sur le site du ministère.

Dominique VARAGNE dit que ce document a été distribué à chaque organisation syndicale via le CHSCTM et qu'un groupe de travail a été mis en place au sein de cette instance sur ce sujet.

La CFDT demande de réinscrire ce point à l'ordre du jour d'un prochain CCAS et de diffuser le rapport du CGEDD.

6 - Planning 2013 du CCAS et de ses commissions

Réunions plénières : 12 mars, 24 septembre, 3 décembre

Commission n° 1 : 24 janvier 14 h, 28 mai 9h30, 3 septembre 9h30, 5 novembre 14 h.

Commission n° 2 : 31 janvier 9h30.

Commission n° 3 : 19 mars 14 h.

Commission n° 4 : 5 février 14 h, (celle prévue le 30 mai sera modifiée, compte tenu du raid cyclo de la FNASCE ce jour-là), 5 septembre 14 h, 12 novembre 14 h.

Commission n° 5 : 6 février 9h30.

Vos représentants au CCAS sont :

Isabelle GILLET isabelle.gillet@vosges.gouv.fr 03 29 69 14 86

Evelyne POREE evelyne.poree@developpement-durable.gouv.fr 01 40 81 16 09

Magalie CAUCHY magalie.cauchy@developpement6durable.gouv.fr 03 83 50 97 86

Claude GUILLET claudio.guillet@equipement.gouv.fr 02 35 58 53 95

Pascal BLANDEL pascal.blandel@morbihan.gouv.fr 02 97 68 12 00

Eric TAVERNIER eric.tavernier@seine-et-marne.gouv.fr 01 60 56 72 14